

# COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



Organisation  
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org) - [www.codexalimentarius.org](http://www.codexalimentarius.org)

CL 2024/48-PR

Avril 2024

**DESTINATAIRES:** Points de contact du Codex  
Points de contact des organisations internationales ayant le statut d'observateur auprès du Codex

**EXPÉDITEUR:** Secrétariat de la Commission du Codex Alimentarius,  
Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires

**OBJET:** **Demande d'observations sur les recommandations concernant le renforcement des procédures opérationnelles du CCPR et de la JMPR**

**DATE LIMITE:** **15 mai 2024**

## GÉNÉRALITÉS

1. Les informations d'ordre général se trouvent dans le document CX/PR 24/55/10<sup>1</sup>.

## DEMANDE D'OBSERVATIONS

2. Les membres et les observateurs du Codex sont invités à présenter des observations d'ordre général et spécifiques sur les recommandations concernant les approches à court et à long terme pour faire avancer les travaux sur le renforcement des procédures opérationnelles du Comité du Codex sur les résidus de pesticides (CCPR) et de la Réunion mixte FAO/OMS sur les résidus de pesticides (JMPR) tel qu'indiqué au paragraphe 26 et à l'appendice I du document CX/PR 24/55/10.

Veillez vous exprimer notamment sur les mesures qui pourraient être prises en plus de celles proposées à l'appendice I (le cas échéant) ou pour améliorer encore le texte des mesures actuelles (si nécessaire).

3. Dans la soumission des observations, les membres et observateurs du Codex sont invités à prendre dûment en compte les données/informations fournies dans le document de travail mentionné, en particulier dans les sections 3, 4 et 5 et dans l'appendice II.
4. L'appendice I est chargée sur le Système d'observations en ligne du Codex (OCS): <https://ocs.codexalimentarius.org/>.

Les observations fournies par le système OCS doivent suivre les orientations fournies aux paragraphes 6 à 10.

5. Les membres et observateurs du Codex sont invités à formuler des observations en réponse à cette lettre circulaire<sup>2</sup> afin de faciliter l'examen des recommandations lors de la prochaine réunion du CCPR.

## INDICATIONS RELATIVES À LA COMMUNICATION D'OBSERVATIONS

6. Les observations doivent être communiquées par l'intermédiaire des points de contact des membres du Codex et des observateurs, à l'aide du Système de mise en ligne des observations.
7. Les points de contact des membres du Codex et des observateurs peuvent se connecter au Système et consulter le document à examiner en cliquant sur «Enter» sur la page «My reviews», qui s'affiche une fois que l'utilisateur s'est identifié.
8. Les points de contact des membres du Codex et des organisations ayant le statut d'observateur sont invités à indiquer les modifications qu'ils proposent et leurs observations/justifications dans un paragraphe spécifique (sous les catégories: forme, fond, contenu technique ou traduction) et/ou au niveau du document (observations générales ou observations récapitulatives). On trouvera des précisions sur les catégories et les types d'observations du Système dans la rubrique Foire aux questions (FAQ) (en anglais)<sup>3</sup>.
9. D'autres ressources concernant le Système, notamment le Manuel de l'utilisateur et le Petit guide, sont disponibles sur le site web du Codex<sup>4</sup>.
10. Pour toute question concernant le Système de mise en ligne des observations, prière de contacter [Codex-OCS@fao.org](mailto:Codex-OCS@fao.org).

<sup>1</sup> <https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/meetings/detail/fr/?meeting=CCPR&session=55>

<sup>2</sup> <http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/circular-letters/fr/>

<https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/committees/committee/related-circular-letters/fr/?committee=CCPR>

<sup>3</sup> [http://www.fao.org/fileadmin/user\\_upload/codexalimentarius/doc/OCS/Codex\\_OCS\\_FAQs\\_2017-11-06.pdf](http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/codexalimentarius/doc/OCS/Codex_OCS_FAQs_2017-11-06.pdf)

<sup>4</sup> <https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/ocs/fr/>